

**COMMUNE DE SAINT SERNIN DU BOIS**  
**Compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 11 janvier 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 11 janvier 2012 à 18 h 30 en Mairie de Saint Sernin du Bois.

**ETAIENT PRESENTS :** Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Pascale FALLOURD, Nadine PALERMO, Nicole LEVIEUX, Jean-Luc DRUOT, Jean-Claude PIERRAT, Gilbert BROCHOT, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Catherine GRANDIN, Catherine CHARPENTIER.

**POUVOIR :** Jean-Claude DUFOUR pouvoir à Philippe DESBROSSES.

**EXCUSES :** Delphine ACIER, Alban VINCENOT, Jérôme HAMULKA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine BOYER.

Le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- ↓ Compte rendu de la dernière séance
- ↓ Dossiers en cours
- ↓ Travaux en cours
- ↓ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 28 novembre 2011 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

*FINANCES*

1. Décisions modificatives - Budget 2011

Jean Paul Grillot expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements au niveau de certains comptes du budget primitif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les décisions modificatives présentées.

2. Engagement des Crédits.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement les factures ne peuvent être réglées : en effet, le budget 2012 n'est pas voté. Il informe le Conseil Municipal que la législation autorise, après délibération du Conseil Municipal, l'engagement de crédits pour le paiement de certaines factures dans la limite de 25 % des crédits engagés l'année précédente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'engager les crédits nécessaires pour le paiement des factures dans la limite de 25 % des crédits engagés en 2011, en attendant le vote du budget 2012.

### 3. Remboursement participation Conservatoire de Musique - Ville du Creusot.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 janvier 2010 concernant le remboursement de participation au Conservatoire de musique - Ville du Creusot pour les familles de Saint Sernin du Bois. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⊕ souhaite continuer la même participation financière que les années précédentes ; ainsi les tarifs appliqués par le Conservatoire de Musique du Creusot seront les mêmes pour les familles de Saint Sernin du Bois que pour les usagers résidant au Creusot.
- ⊕ Décide de rembourser aux familles de Saint Sernin du Bois les différences de tarifs pour l'année scolaire 2011/2012.

### 4. Subvention à l'association 4 L volante

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier adressé par l'association 4L volante domiciliée à Saint Sernin du Bois. Cette association a été créée pour mener à bien un raid humanitaire qui vise à transporter des fournitures scolaires à des écoles du désert marocain. Afin de financer ce projet, l'association sollicite une participation financière de la Commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention d'un montant de 200 euros à l'association 4L volante au budget 2012.

### 5. Dotation d'Equipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) - année 2012.

Le Maire rappelle le projet de requalification de l'école maternelle. Pour financer l'opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. année 2012 pour les travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

### 6. Demande de subvention au Département de Saône et Loire - année 2012.

Le Maire rappelle le projet de requalification de l'école maternelle. Pour financer l'opération, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au Département de Saône et Loire pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au Département de Saône et Loire pour les travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

### 7. Marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école maternelle.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée en 2011 pour la requalification de l'école maternelle. Il convient aujourd'hui de lancer un marché public en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un marché public en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école maternelle et autorise le Maire à signer les pièces de la consultation.

## CENTRE DE LOISIRS

### 8. Centre de Loisirs Année 2012

#### Convention pour l'accueil des enfants de Saint Sernin du Bois au sein du service jeunesse de la Commune du Breuil en 2012

Afin de proposer un service de centre de loisirs pour les petites vacances aux enfants de Saint Sernin du Bois dans le cadre de la réglementation en vigueur, il convient de renouveler la convention avec la Mairie du Breuil pour l'année 2012. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler cette convention avec la Mairie du Breuil pour l'année 2012, et autorise le Maire à la signer.

### 9. Tarif pour l'accueil des enfants de Saint Sernin du Bois au service Jeunesse de la Commune du Breuil en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe à 6,30 € le tarif de la  $\frac{1}{2}$  journée pour le Centre de Loisirs des petites vacances pour l'année 2012. (les tarifs sont identiques à ceux pratiqués par la Commune du Breuil). Les participations CE et les chèques vacances sont acceptés.

### 10. Recrutement de personnel pour le centre de loisirs été 2012

Anne Marie LALLEMENT rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement du centre de loisirs communal prévu pour l'été 2012 (du 9 juillet au 3 août). Il convient de recruter des animateurs et un directeur pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- ♦ De recruter du personnel saisonnier (1 directeur(trice) et des animateurs) pour assurer l'encadrement et le fonctionnement du centre de loisirs été 2012.
- ♦ Que le Maire est chargé de recruter ces agents.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 11. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Compte tenu du travail en constante évolution, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la quotité d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le temps hebdomadaire de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

### 12. Réforme de l'enregistrement des demandes de logement locatif.

Le Maire informe le Conseil municipal que le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement national des demandes est mis en place.

Le demandeur n'a plus qu'un seul dossier de demande de logement à constituer, et en temps réel, tous les organismes HLM présents sur la ou les communes demandées ont connaissance de cette demande et peuvent faire une proposition de logement.

Dans ce contexte, l'OPAC de Saône et Loire a décidé de dématérialiser en grande partie le fonctionnement de ses commissions d'attributions de logements par la mise en place d'une application informatique accessible depuis internet.

Pour les communes, cette réforme implique qu'elles n'auront plus connaissance de la totalité des demandes qui s'expriment sur leur territoire et qu'elles ne seront plus en capacité de proposer un candidat différent des trois proposés par l'OPAC.

Pour continuer à disposer des éléments de connaissance des demandeurs sur leur territoire, les communes peuvent faire le choix de devenir lieu d'enregistrement des demandes de logement locatif social. Une Convention entre le Préfet et la Commune fixera les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la Commune de Saint Sernin du Bois devienne lieu d'enregistrement des demandes de logement locatif social et autorise le Maire à signer la Convention avec le Préfet et les autres pièces nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

## II - TRAVAUX EN COURS

- René Paulus fait un point sur les travaux effectués dans la Commune durant l'année 2011 par les services de la Communauté Urbaine et les entreprises.

## III - QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Jean Marc HIPPOLYTE informe le conseil Municipal d'un courrier de remerciements adressé par les agriculteurs/éleveurs section Le Creusot après l'aide financière apportée par la Municipalité au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011.
- ✚ Les vœux du Maire sont prévus lundi 16 janvier à 19 h à la salle polyvalente.
- ✚ Des « portes ouvertes » pour expliquer le fonctionnement du Relais Services Publics sont prévues le vendredi 27 janvier de 14 h à 18 h et le samedi 28 janvier de 9 h à 11 h 30.
- ✚ Une « porte ouverte » est prévue à la Bibliothèque le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 de 14 h à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 13 février 2012 à 18 heures 30.

Le Maire,

Jean-Marc HIPPOLYTE

